

ASSOCIATION DES GARDES PARTICULIERS ET PIEGEURS AGREES DE L'AVEYRON

RECENSEMENT DES DEGATS CAUSES PAR LES PREDATEURS

(REEMPLIR UNE FICHE PAR DEGAT)

Nom : Prénom :

Adresse exacte :

Code postal : Ville :

DESCRIPTION DES FAITS

Lieu des dégâts :

Date des dégâts :

Nature des dégâts (sur animaux ou autres biens : récoltes etc ...) :

.....
.....

Surface détruite (pour les récoltes) :

Préjudice financier estimé en Euros :

Prédateur(s) supposé(s) :

A-t-il (ou ont-ils) été capturé(s) : OUI NON

Autres observations :

.....

Fait à Le

Signature du déclarant

piégeur ou garde particulier

NOM - Prénom

.....

Signature

Signature et cachet de la mairie

Dès la constatation des faits, cette fiche doit être renvoyée à :

Adresse :

Fédération Départementale des Chasseurs de l' Aveyron

A.G.P.P.A.A

9 rue de Rome - Bourran - BP 711 -12007 RODEZ CEDEX

Cet imprimé à caractère statistique a pour seule fonction de permettre l'association des piégeurs et à la Fédération départementale des chasseurs d' estimer les dégâts causés par les prédateurs dans le département et ainsi d'appuyer ses interventions auprès des autorités. Il ne concerne pas les dégâts causés par les sangliers et les cervidés.
--